

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Genas, légalement convoqué le 21 février 2023, s'est réuni en séance publique salle du Conseil municipal à Genas, sous la présidence de M. Daniel Valéro, Maire.

**PRÉSENTS (31)** M.VALÉRO - M. VILCOT - MME VENDITTI - M. MATHON - MME DELIANCE  
M. HAILLANT - MME LIATARD - M. LAVIÉVILLE - MME CALLAMARD  
M. COLLET - MME JURKIEWIEZ - M. CHAMPEAU - M. MECHERI  
MME FARINE - M. PICOT - MME GIROUD - M. BOURDET - MME ULLOA  
M. PLANCKAERT - MME RIEHL - M. SORRENTI - MME DAUDÉ  
M. LAMOTHE - MME CATTIER - M. DENIS-LUTARD - MME BORG  
MME BOUISSET - MME NOTIN - M. BICHAUT - MME BERGAME  
MME MOUSTAÏD

**ABSENTS (2)** M. BADIN  
MME RECORBET

**POUVOIRS (2)** M. BADIN donne pouvoir à M. VILCOT  
MME RECORBET donne pouvoir à M. VALÉRO

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

**Secrétaire de séance** : Hervé CHAMPEAU

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

### **AXE 2 : SIMPLIFIER LA VIE, c'est notre nature :** **Petite enfance / Enfance / Jeunesse / Actions éducatives / Affaires scolaires**

**2023.01.08**      **Approbation du Projet Social et Éducatif de Territoire II**  
(Rapporteurs : Daniel VALÉRO, Thomas VILCOT, Karl PICOT, Bertrand BOURDET)

Nomenclature : 8.5 Politique de la Ville, habitat, logement

Le Projet Social et Éducatif de Territoire (PSET I) a été élaboré et approuvé en 2019 à la suite d'une large série de concertations et de travaux de co-construction avec l'ensemble des acteurs sociaux et éducatifs de la commune.

De forme et de nature originales, cet outil, qui a succédé au Projet Éducatif Local, a rassemblé pour la première fois à Genas deux politiques publiques majeures complémentaires -*l'action sociale et l'action éducative*- afin de mieux cibler les réponses apportées aux besoins des Genassiennes et Genassiens.

En cohérence avec le plan de mandat de la Municipalité, ce projet s'est ainsi inscrit dans une triple démarche : multi-partenariale, transversale et pro-active en étant matérialisée par des points d'étapes réguliers et une auto-évaluation des actions de proximité.

L'objectif visé : renforcer la cohésion sociale, le lien intergénérationnel et le continuum éducatif pour permettre à chacune et à chacun, quel que soit son âge, son origine, sa situation sociale, familiale ou professionnelle d'avoir toute sa place dans la commune.

Dans ce cadre, grâce à la richesse des diverses contributions, un arbre d'impacts et d'objectifs avait alors été défini comme boussole du plan d'action communale.

### **Le bilan du PSET I : 2019 – 2022**

Dans le PSET I, 4 grands impacts et 9 objectifs avaient été arrêtés avec un plan d'actions à partir de l'Analyse des Besoins Sociaux et d'un travail de repérage des besoins réels de la population.

Pour l'équipe municipale comme pour les services de la Ville, il s'agissait de s'approprier cet outil afin qu'il irrigue les actions publiques conduites au quotidien sur le terrain.

Si les résultats s'avèrent aujourd'hui satisfaisants, force est de reconnaître la complexité « technocratique » de l'arbre d'impacts et d'objectifs qui se traduit par sa difficile appropriation pour bon nombre d'agents et d'habitants.

Dans le même temps, les tendances annoncées par l'Analyse des Besoins Sociaux en cours de réalisation, mettent en évidence des besoins différents pour les usagers. L'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire et l'évolution de la démographie de la ville (vieillesse de la population) appellent aussi aujourd'hui à opérer quelques ajustements.

**Rappel de l'arbre d'impacts et d'objectifs du PSET I :**

	Impacts	Objectifs	Quelques exemples d'actions réalisées
Action sociale	Une inclusion sociale durable pour tous	Développer les solidarités et contribuer à la cohésion sociale	Rencontres intergénérationnelles à la résidence « Le Verger » entre les enfants des accueils de loisirs (3-5 ans et adolescents) et des seniors  Passeports intergénérationnels  Création de l'association de jeunes retraités dynamique <i>Hello retraite !</i>
		Renforcer l'autonomie de certains publics fragiles : les jeunes, les parents, les aînés et les personnes en situation de handicap	Constitution d'une équipe citoyenne de bénévoles pour venir en aide aux personnes vulnérables
Prévenir l'isolement social et notamment celui des aînés			
	Une dynamique de projet partagée et structurée	Améliorer la circulation de l'information interprofessionnelle	Réunions interservices toutes les 6 semaines. Séminaire professionnel : 2 fois/an. Groupes de travail thématiques.
Action éducative	Une action éducative en prise avec les besoins sociaux évolutifs	Assurer un accueil de qualité de tous les enfants	Diversification des formes d'accueil public et privé des jeunes enfants afin d'anticiper les besoins futurs (recensement via l'Observatoire de la Petite Enfance) : création de la crèche d'entreprises Liveli, définition des critères d'admission des places en crèche...
		Donner l'opportunité aux jeunes de jouer un rôle actif dans la vie de la cité	Mise en place des passeports solidaire et culture (11-25 ans).
		Soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs	Mise en place d'un groupe de parole pour enfants de parents séparés ou divorcés.
	Faire communauté éducative avec l'ensemble des acteurs locaux	Garantir une cohérence et une continuité éducative à l'échelle du territoire	1 coordinateur en charge des accueils de loisirs de la Ville. Écriture du Projet Éducatif de Territoire 2022-2025 pour les écoles et accueils de loisirs communaux.
Définir les modalités d'une gouvernance multi-acteurs du PEL		Recrutement d'une référente famille-inclusion – Ville Amie des Enfants ; Aménagement d'un fonds parentalité à la ludo-médiathèque. <b>Revisite des instances partenariales.</b>	

*Le PSET 2019-2022 en quelques chiffres :*

**57** nouvelles actions menées

**31** actions confortées

**Plus de 70 partenaires différents concertés** : associations, institutions, usagers et citoyens ont participé à la mise en œuvre du PSET

**6 groupes de travail thématique** formés sur l'emploi & l'insertion, le logement, la prévention de la délinquance, la parentalité, la revisite des instances de gouvernance, la gérontologie : 15 réunions au total

**1 comité technique de suivi et d'évaluation** réuni chaque mois et demi

**1 comité de pilotage** réuni une fois par an

### **Le PSET : un projet évolutif**

Après trois années de mise en œuvre, il est proposé d'aller encore plus loin dans la démarche de projet compte tenu des mutations en cours qui impactent la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous.

Entre 2019 et 2022, les crises pandémiques, la crise énergétique, sociale et environnementale ont bouleversé les équilibres de vie des habitants, des associations, des entreprises, des services publics.

Du fait de cette nouvelle configuration survenue à une vitesse inédite, il convient de faire évoluer le PSET en partant toujours des besoins réels de la population, des retours d'expérience du dispositif dans une logique de co-production et d'efficacité de l'action publique.

Toutefois, il ne s'agit pas de tout réinventer : nous ne partons pas d'une page blanche mais d'acquis très nombreux et très qualitatifs.

Ce document, fédérateur pour l'ensemble du territoire, est avant tout un outil d'anticipation, de prospective et de stratégie. Il est à la fois l'horizon et le chemin des années qui viennent. En cela, le PSET II indique, pour les années 2023-2025, la volonté collective et les choix effectués pour la mise en œuvre de politiques publiques. Il est porteur d'une ambition forte pour imaginer la commune de Genas de demain en synergie avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et les forces vives du territoire.

En cela, il est unique parce qu'il parle de l'identité, des principes éducatifs, des traditions et cultures locales, de transmissions de valeurs, de savoir-faire, du patrimoine rural et industriel, de solidarité entre pairs, d'entraide intergénérationnelle, mais aussi de la volonté collective d'avancer, de progresser et d'améliorer les conditions de vie des Genassiennes et Genassiens.

Cette envie d'aller de l'avant est un facteur d'accomplissement de soi. Mais la réalisation d'un projet, la création d'une entreprise, l'engagement bénévole, la réussite scolaire ne sont pas seulement des démarches individuelles.

Ils sont au cœur des enjeux de notre société. Notre collectivité est aussi portée par la somme des initiatives individuelles, qui deviennent souvent des aventures collectives. Le soutien aux projets, à la création, aux entreprises, à l'innovation pédagogique, éducative, l'engagement bénévole sous toutes ses formes, etc. relèvent d'un intérêt général.

**Du PSET I au PSET II : vers plus de clarté, de simplification dans la gouvernance et pour une meilleure hiérarchisation et structuration des actions**

Sur la base de ce que nous avons déjà réalisé ces dernières années, des éléments de diagnostic (état des lieux, évolutions en cours, expression des volontés, dynamiques publiques et privées existantes, ...), le PSET II redéfinit les orientations qui nous semblent pertinentes, les stratégies à poursuivre ou à mettre en œuvre et les objectifs à atteindre. Il s'agit de conforter nos atouts et nos succès, d'atténuer nos difficultés, de générer de nouvelles perspectives positives, d'améliorer la qualité de vie de tous nos habitants, de renforcer le rayonnement de notre territoire avec équité pour ses différentes composantes.

Dans ce cadre, à l'issue d'échanges et de travaux des groupes de travail thématiques, 3 grandes visées ont été définies pour caractériser davantage le sens et l'esprit du projet dans lequel il est prévu de travailler à son application.

Elles correspondent à une volonté de :

- **Simplification et d'accessibilité** pour le plus grand nombre afin d'en faciliter son appropriation, d'en comprendre les enjeux et les objectifs des actions plus simples, plus lisibles et dont le sens et les enjeux soient bien compris.
- **Priorisation des prochaines actions** au regard des orientations politiques pour 2023-2025 et des tendances de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS et ses partenaires tels que l'engagement bénévole et le lien avec les entreprises basées sur notre territoire principalement pour les jeunes (formation, insertion) et pour les personnes dites « ignorées ». L'aménagement d'une Structure de type SIJ (anciennement PIJ) avec le Dôme des associations au sein de la maison A. Olagnon, constituera un lieu ressources et de rencontres pour les adolescents et jeunes adultes qui trouveront-là des renseignements et des interlocuteurs utiles pour des conseils et des informations (orientation, insertion professionnelle, santé, etc.).

Le renforcement des coopérations avec les services de l'Éducation Nationale sera un autre défi à relever, tout comme le développement du tutorat et/ou du mentorat en entreprise.

Par ailleurs, le développement des liens intergénérationnels et du soutien à la parentalité constituera un enjeu essentiel via l'organisation de rencontres, d'ateliers thématiques sur des problématiques du quotidien et/ou d'actualité, l'appropriation des outils numériques par les seniors et leur accompagnement dans ce domaine, la prévention des conflits familiaux liés à l'excès d'utilisation des outils numériques, etc.

- **D'innovation publique locale** : la société opère sa mue à une vitesse inédite. Il s'agit donc d'inventer un territoire qui nous réussit, fidèle aux valeurs et principes défendus de longue date à Genas, à son histoire, à son patrimoine, à ses traditions. L'action est l'ADN de la commune et un marqueur fort qui nous caractérise ici et au-delà des frontières communales. La gouvernance, qui prévoit un renforcement des coopérations et du travail en transversalité, s'organisera autour de trois types d'instances : un comité de pilotage, une équipe action pour assurer la mise en œuvre du projet et une équipe technique pour l'animation opératoire du PSET.

Les 3 grandes visées du PSET II intrinsèquement liées à la préservation, au bien-être et au développement de l'identité locale

Le PSET II détermine trois grandes visées propres au territoire de Genas dans l'objectif fédérateur d'inventer un territoire qui nous réussit, à savoir :

1. **Notre territoire cultive tous ses talents** : depuis les plus jeunes jusqu'aux seniors car chacune et chacun compte à Genas.
2. **Notre territoire nous appartient et nous engage** : la fierté d'être Genassien et de vivre à Genas suppose également d'être acteur au sein de la commune, de participer à l'amélioration de la qualité de la vie.
3. **Notre territoire nous relie** : le travail en transversalité, les coopérations et la dynamique territoriales doivent continuer à être développés pour ne laisser personne au bord du chemin.

Réenchanger le quotidien, s'appuyer sur les forces vives de la commune, favoriser l'engagement sous toutes ses formes pour la collectivité et l'intérêt général, développer les solidarités, les liens intergénérationnels, faire preuve de créativité, d'innovation... Sans oublier que l'épanouissement individuel et le vivre ensemble sont les deux faces d'une même médaille et qu'il nous faut agir dans ces deux directions.

Autant de défis stimulants à relever pour un territoire qui nous réussit, convaincus que « la vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie » (Sénèque).

Concrètement, en mobilisant nos meilleurs ressources, potentiels, compétences techniques, sociales, professionnelles, humaines et émotionnelles, nous inventons ensemble des solutions adaptées aux défis locaux, qu'ils soient, sociaux, éducatifs, économiques ou écologiques.

La recherche de solutions nouvelles est aujourd'hui une nécessité.

*Nécessité budgétaire* : compte tenu du tarissement des ressources financières des collectivités.  
*Nécessité sociale* : la complexité des demandes sociales, entre la « génération Y » et les seniors, appelle des approches publiques adaptées.

*Nécessité morale* : la commune doit conserver la pleine confiance des citoyens.

*Nécessité démocratique* : les citoyens aspirent de plus en plus à participer aux décisions publiques.

*Nécessité structurelle* : comme tout organisme vivant, l'évolution est la condition de survie de la commune, échelon d'hyper-proximité.

Elle exige d'être responsable, de rendre compte de nos actions à nos concitoyens et de s'interroger régulièrement sur les améliorations à apporter, tant du point de vue du modus operandi que des modes d'organisation.

Avec le PSET II, nous choisissons précisément de cultiver notre identité singulière, nos talents, notre esprit entrepreneurial et souhaitons libérer les énergies positives et constructives sur le territoire.

Ces thématiques, très souvent liées entre elles, permettront de poursuivre le travail en transversalité grâce à la refonte de la gouvernance des instances de la Direction de la Politique Éducative Locale et du CCAS. La prochaine réorganisation des services municipaux devra rendre l'action publique locale encore plus efficiente, mieux ciblée et plus harmonieuse.

Comme pour le premier PSET, et afin de faire vivre ce projet de territoire, la mise en œuvre du PSET II s'accompagnera d'une évaluation continue pour se donner les meilleures chances de réussite.

Ce PSET II devient, par conséquent, le document d'anticipation, de prospective, et de stratégie de référence de l'action municipale dans les champs sociaux et éducatifs. Il est à la fois l'horizon et le chemin des années qui viennent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019.04.08 en date du 24 juin 2019 portant approbation du Projet Social et Éducatif de Territoire,

Vu les conclusions et recommandations des membres du Comité de Pilotage du PSET I en date du 17 mai 2021,

Vu les tendances définies dans l'Analyse des Besoins Sociaux réalisé par le CCAS,

Au bénéfice des considérations mentionnées ci-dessous dans le présent rapport,

Considérant qu'une large place a été laissée aux débats et échanges avec l'organisation de plusieurs séances dédiées des groupes de travail, du comité technique, du comité de pilotage,

**Le Conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :**

✚ **PREND ACTE du Projet Social et Éducatif de Territoire II pour les années 2023-2025 joint en annexe,**

✚ **APPROUVE le Projet Social et Éducatif de Territoire II présenté supra.**

Transmission au contrôle de légalité le  
Certifié exécutoire par la Préfecture le  
Mise en ligne le :

Le Maire,  
Daniel VALÉRO



Le Secrétaire de Séance  
Hervé CHAMPEAU